

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 janvier 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES (WINNIPEG-NORD-CENTRE)—LE «GLOBE AND MAIL» ET L'EXACTITUDE

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. La livraison de ce matin du *Globe and Mail* de Toronto fait rapport du débat qui a eu lieu hier à la Chambre et m'attribue des paroles qui sont tout à fait le contraire de ce que j'ai dit.

Le très hon. M. Trudeau: C'est une chose très fréquente.

L'hon. M. Benson: C'est à votre tour.

M. Bell: Impossible.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le directeur du *Globe and Mail* à Ottawa m'a déjà adressé ses excuses personnelles.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: On ne me fait jamais d'excuses à moi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Peut-être son nom devrait-il aussi paraître dans les journaux. Je pense qu'il y aurait lieu de faire rectifier le compte rendu. Voici la phrase fautive du *Globe and Mail*:

Lorsque M. Trudeau a dit qu'on comptait faire une déclaration «en temps utile», M. Stanley Knowles (NPD, Winnipeg-Nord-Centre) a rétorqué sarcastiquement: «J'espère que ce 'temps utile' sera moins long qu'il l'est parfois.»

Monsieur l'Orateur, je comprends qu'il y ait eu confusion. En fait, l'ayant appris hier après-midi, je suis allé au bureau de la *Presse canadienne* pour vérifier la teneur de sa dépêche. J'ai en main le texte de la dépêche en question qui se lit ainsi:

M. Trudeau a répondu que le gouvernement étudiait la question et qu'on ferait une déclaration à la Chambre 'en temps utile'. M. Stanley Knowles, député du NPD de Winnipeg-Nord-Centre, a répliqué qu'il espérait que ce 'temps utile' serait aussi long que d'habitude.

• (2.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je suis désolé que l'on n'ait pas compris toute la subtilité de mes

sarcasmes. Quand je laissais entendre qu'un «temps utile» pouvait être long parfois, je pensais à une certaine commission, constituée en 1965, et à laquelle il a fallu deux ans pour accoucher de son rapport, rapport dont la traduction a pris ensuite un an. Tout cela a abouti à un Livre blanc dont l'examen se poursuit encore au comité à l'heure actuelle. C'est ce genre d'allure qui me plairait si jamais la Chambre examinait cette question. Au cas où le premier ministre songerait à en saisir le Parlement, il peut s'attendre à mon opposition totale.

AFFAIRES COURANTES

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

ADOPTION DU 5^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

[Français]

M. Gaston Clermont (Gatineau) propose que le 5^e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présenté à la Chambre le vendredi 16 janvier 1970, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

LES AFFAIRES INDIENNES ET LE DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT—DÉCISION DE M. L'ORATEUR

L'ordre du jour appelle: motion de M. Yewchuk

Que le premier rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présenté à la Chambre le 16 décembre 1969, soit agréé.

[Traduction]

M. l'Orateur: La Chambre, se souviendra qu'hier, lorsque la motion inscrite au nom du député d'Athabasca (M. Yewchuk) a été mise en discussion, le président du Conseil privé (M. Macdonald) a invoqué le Règlement quant à l'à-propos d'étudier l'avis de motion du député sous la rubrique «Affaires courantes.» Le président du Conseil privé a soutenu que sans l'autorisation du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, le député d'Athabasca ne pouvait présenter sa motion, étant donné qu'elle